

Agrandir ou pas l'école flamande ?

VANSTALLEN, JULIE

Page 22

Jeudi 9 juin 2011

Crainhem L'opposition a interrogé l'échevine chargée de l'enseignement

L'opposition crainhemoise a interrogé l'échevine chargée de l'enseignement lors du dernier conseil communal quant à l'extension de l'école néerlandophone de Crainhem. *« Il y a de plus en plus d'élèves, des conteneurs sont déjà utilisés pour 4 classes et les inscriptions pour septembre 2011 semblent encore augmenter, nous explique Luc Van Biesen (Open-VLD), membre de l'opposition. La commune va-t-elle introduire un projet pour rénover et agrandir l'école ? Ou compte-t-elle éventuellement reprendre le conteneur utilisé aujourd'hui par la crèche mais qui sera disponible en septembre pour accueillir les nouveaux élèves ? »*, a-t-il demandé au conseil.

« Attaque » communautaire ?

La réponse de Véronique Caprasse (FDF), échevine chargée de l'enseignement, était claire : *« Il nous est impossible de faire des travaux car la commune n'a pas les moyens. De plus, le traitement d'un dossier pour une demande de subside au niveau de la région prend en moyenne 8 ans. »* Et l'échevine d'ajouter qu'il n'était pas question non plus d'utiliser un conteneur supplémentaire *« même s'il est déjà sur les lieux, car ce conteneur n'est pas adapté à l'enseignement. Notre volonté est de réunir une commission pour débattre des possibles mesures à prendre pour ralentir les inscriptions. Il existe des solutions comme l'introduction d'une liste d'attente ou la priorité aux frères et sœurs, ... À voir ! Le but étant de mieux gérer les inscriptions pour éviter des classes surpeuplées de 30 élèves. »*

Du côté de l'opposition, l'idée passe mal : *« Je ne comprends pas pourquoi on n'ajoute pas des conteneurs, insiste Luc Van Biesen. D'autant plus que la commune a un conteneur adéquat à disposition. Adéquat puisqu'il est utilisé aujourd'hui comme crèche. Il s'agit ici, vraisemblablement, de mettre l'enseignement néerlandophone sous pression en limitant ses capacités d'extension. C'est incompréhensible ! Jusqu'ici, la commune a toujours mis les deux écoles, francophone et néerlandophone, sur un pied d'égalité. Mais limiter les inscriptions, c'est une véritable attaque. »*

Par ailleurs, ce qui gêne surtout Véronique Caprasse dans ce débat, c'est le nombre de Crainhemois inscrits à l'école néerlandophone. *« Il faut savoir que seuls 46 % des*

élèves de l'école néerlandophone habitent Crainhem. Devons-nous donc investir alors que le retour pour les Crainhemois est limité ? Et ce alors même que, à cause de la loi du 2 août 1962, l'école francophone se doit de n'accepter que des élèves résidant dans notre commune. C'est là une injustice profonde ! Loi dont la Cour européenne des droits de l'homme a, par ailleurs, dit qu'elle constituait une discrimination. »

À ce jour, près de 160 élèves sont inscrits en primaire à l'école néerlandophone et 122 pour l'école maternelle. Du côté francophone, 150 élèves de primaire sont déjà inscrits et près de 200 autres entreront dans les classes maternelles en septembre. « *Nous connaissons donc le même problème des deux côtés* », commente encore Véronique Caprasse.

repères

Que dit le décret flamand ?

« *Le directeur d'une école a le droit de limiter le nombre d'élèves* », affirme Jeroen Janssens, porte-parole du ministre flamand de l'Enseignement Pascal Smet (SP.A). Si un décret permet donc bien de limiter le nombre d'élèves, rien n'est dit quant à la mise en place d'une liste d'attente ou de critères d'inscriptions prioritaires. « *Les écoles, à ce jour, sont libres... Mais plus pour longtemps puisqu'un nouveau décret est en cours d'élaboration. Les grandes lignes en sont les suivantes : si une école pense que le nombre d'inscriptions pour l'année à venir sera soudain beaucoup plus élevé, l'école sera obligée de mettre en place une "LOP" (Plateforme de concertation locale), qui devra décider des meilleures solutions à apporter.* » Une idée qui ressemble vaguement à la commission proposée par l'échevine Véronique Caprasse...